

**Assemblée générale**

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 16 octobre 2024, à 10 heures

Présidence : M^{me} González López (El Salvador)

Président du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires : M. Bachar Bong

Sommaire

Point 140 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 139 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2025 (*suite*)

Présentation du projet de budget-programme pour 2025

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 140 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/79/6 (Sect. 2), A/79/6 (Sect. 3), A/79/6 (Sect. 4), A/79/6 (Sect. 5), A/79/6 (Sect. 6), A/79/6 (Sect. 8), A/79/6 (Sect. 9), A/79/6 (Sect. 10), A/79/6 (Sect. 11), A/79/6 (Sect. 12), A/79/6 (Sect. 13), A/79/6 (Sect. 14), A/79/6 (Sect. 15), A/79/6 (Sect. 16), A/79/6 (Sect. 17), A/79/6 (Sect. 18), A/79/6 (Sect. 19), A/79/6 (Sect. 20), A/79/6 (Sect. 21), A/79/6 (Sect. 22), A/79/6 (Sect. 24), A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, A/79/6 (Sect. 25), A/79/6 (Sect. 26), A/79/6 (Sect. 27), A/79/6 (Sect. 27)/Corr.1, A/79/6 (Sect. 28), A/79/6 (Sect. 29), A/79/6 (Sect. 29A), A/79/6 (Sect. 29B), A/79/6 (Sect. 29C), A/79/6 (Sect. 29D), A/79/6 (Sect. 29E), A/79/6 (Sect. 29F), A/79/6 (Sect. 30), A/79/6 (Sect. 31), A/79/6 (Sect. 34) et A/79/16)

Point 139 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2025 (*suite*) (A/79/6 (Introduction), A/79/6 (Sect. 1), A/79/6 (Sect. 2), A/79/6 (Sect. 3), A/79/6 (Sect. 4), A/79/6 (Sect. 5), A/79/6 (Sect. 6), A/79/6 (Sect. 7), A/79/6 (Sect. 8), A/79/6 (Sect. 9), A/79/6 (Sect. 10), A/79/6 (Sect. 11), A/79/6 (Sect. 12), A/79/6 (Sect. 13), A/79/6 (Sect. 14), A/79/6 (Sect. 15), A/79/6 (Sect. 16), A/79/6 (Sect. 17), A/79/6 (Sect. 18), A/79/6 (Sect. 19), A/79/6 (Sect. 20), A/79/6 (Sect. 21), A/79/6 (Sect. 22), A/79/6 (Sect. 23), A/79/6 (Sect. 24), A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, A/79/6 (Sect. 25), A/79/6 (Sect. 26), A/79/6 (Sect. 27), A/79/6 (Sect. 27)/Corr.1, A/79/6 (Sect. 28), A/79/6 (Sect. 29), A/79/6 (Sect. 29A), A/79/6 (Sect. 29B), A/79/6 (Sect. 29C), A/79/6 (Sect. 29D), A/79/6 (Sect. 29E), A/79/6 (Sect. 29F), A/79/6 (Sect. 30), A/79/6 (Sect. 31), A/79/6 (Sect. 32), A/79/6 (Sect. 33), A/79/6 (Sect. 34), A/79/6 (Sect. 35), A/79/6 (Sect. 36), A/79/6 (Income sect. 1), A/79/6 (Income sect. 2), A/79/6 (Income sect. 3), A/79/7 et A/79/89)

Présentation du projet de budget-programme pour 2025

1. **Le Secrétaire général** dit qu'il présente le projet de budget-programme pour 2025 à un moment où le monde fait face à de nombreuses difficultés, animé par un fort sentiment d'urgence. Dans un contexte de chocs mondiaux majeurs, l'Organisation des Nations Unies, du fait de son pouvoir de rassemblement sans égal, est plus nécessaire que jamais.
2. Le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures représentent des engagements à actualiser et à réformer la coopération internationale pour la rendre plus interconnectée, plus efficace, plus équitable et plus inclusive. À bien des égards, le projet de budget-programme pour 2025 reflète les priorités définies dans ces accords historiques, car il met en évidence l'engagement renouvelé de l'Organisation à s'acquitter de ses mandats visant à faire avancer la paix, le développement durable et les droits humains. Dans le même temps, l'ONU continuera à consolider ses réformes, en encourageant une culture d'amélioration continue. L'Organisation a également un rôle essentiel à jouer dans la nouvelle ère numérique. Par exemple, elle a franchi une étape importante en adoptant le Pacte numérique mondial, qui comprend le premier accord véritablement universel sur la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle, dans lequel l'ONU occupe une place centrale.
3. En décembre 2022, l'Assemblée générale a mis fin à la période d'expérimentation du cycle budgétaire annuel et officialisé le passage à ce cycle. La formule retenue pour la présentation du budget-programme s'est stabilisée. Les plans-programmes témoignent de l'importance accrue que l'Organisation attache aux résultats. Les 350 cadres de résultats continuent de se rapprocher de plus en plus des effets concrets de l'action de l'Organisation et des changements constructifs apportés par ses interventions sur le terrain. En outre, les objectifs prévus sont devenus plus

ambitieux. Plus de 65 % des cibles quantitatives prévues visent désormais une augmentation d'au moins 10 % des résultats. Il s'agit d'une augmentation par rapport à moins de 30 % pour l'exercice biennal 2018-19, 45 % pour 2023 et 60 % pour 2024. L'Organisation a réduit les doublons dans les stratégies et les produits, tout en préservant le volume des informations fournies sur les programmes. Chaque responsable de programme est censé examiner minutieusement chaque dollar dépensé ou dont la dépense est prévue. L'Organisation pourra ainsi utiliser au mieux les ressources pour exécuter les mandats et se concentrer encore plus efficacement sur les résultats.

4. Abordant la question du montant des ressources nécessaires dans le projet de budget-programme pour 2025, le Secrétaire général indique que, pour pouvoir s'acquitter pleinement de ses mandats, l'Organisation a besoin d'un montant total de 3,6 milliards de dollars. Ce montant couvre 10 494 postes, soit une augmentation nette de 115 postes, à l'exclusion des missions politiques spéciales. Ces postes supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les nouveaux mandats ou renforcer les mandats existants. Le budget proposé comprend également 711 millions de dollars pour la poursuite de 36 missions politiques spéciales en 2025. Cette baisse de 31 millions de dollars par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la non-reconduction des activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Conformément à la pratique habituelle, la Cinquième Commission examinera, plus tard au cours de la session, des propositions de construction supplémentaires, des estimations révisées – y compris pour soutenir la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – et les incidences sur le budget-programme des mandats nouveaux ou révisés. Le Secrétariat continuera à faire tout son possible pour trouver des gains d'efficacité, tout en reconnaissant que toute nouvelle réduction dans les départements d'appui risque de mettre en péril l'appui aux politiques, l'appui opérationnel et l'appui à la communication apportés aux activités relatives aux programmes de l'Organisation.

5. Le Secrétaire général souligne cinq éléments en particulier. Tout d'abord, il propose de continuer à investir dans le développement durable et sollicite une hausse d'environ 4,5 millions de dollars du financement qui lui est consacré. Il s'agit de la sixième augmentation annuelle consécutive demandée pour le pilier Développement. Le programme ordinaire de coopération technique sera l'un des principaux bénéficiaires de cette augmentation, qui renforcera encore l'appui direct apporté aux gouvernements pour les aider à faire progresser leurs efforts de développement. L'augmentation proposée de 2 millions de dollars pour le programme ordinaire de coopération technique représente une hausse de plus de 45 % depuis 2019. L'augmentation proposée pour le programme ordinaire de coopération technique sera également répartie entre toutes les entités, mais un montant supplémentaire de 0,5 million de dollars est proposé pour fournir aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) une assistance et des conseils techniques sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons. Le projet de budget comprend également une augmentation d'un million de dollars pour le Compte pour le développement visant à améliorer et à étendre l'appui ciblé au développement des capacités au niveau national et à diffuser à un plus grand nombre de pays les résultats des projets financés à l'aide du Compte. Le Secrétaire général demande également des augmentations de 0,6 million de dollars pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de 0,75 million de dollars pour le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

6. De plus, le Secrétaire général souhaite renforcer le système des Nations Unies pour le développement au moyen de changements structurels afin de contribuer à assurer un financement suffisant et prévisible et une application accrue du principe de responsabilité. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fait face à un manque de financement chronique depuis sa création. Il est donc essentiel que le système soit doté d'un mécanisme de financement durable et prévisible, financé en partie au moyen du budget ordinaire. Sa proposition de financement du système au moyen de contributions statutaires est examinée par la Commission et une décision doit être prise à ce sujet. Les attentes des États Membres à l'égard du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont de plus en plus grandes et les effets du déficit de financement se font sentir tous les jours. Par exemple, le recrutement pour 78 postes dans 52 pays a été suspendu. Le Secrétaire général cherche également à asseoir le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système sur des bases plus solides en le finançant au moyen du budget ordinaire. Cela renforcera encore la transparence et garantira une évaluation efficace et indépendante du système des Nations Unies pour le développement au niveau national, ce qui est la raison d'être du Bureau.

7. Deuxièmement, en ce qui concerne les droits humains, la proposition inclut un montant supplémentaire de 8,3 millions de dollars destiné à appuyer les travaux de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et à garantir qu'elle fonctionnera à pleine capacité en 2025. Une augmentation de 8 millions de dollars est également demandée pour aider le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à s'acquitter plus efficacement de ses mandats, en particulier au niveau régional. En outre, sur la base des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et des orientations de l'Assemblée générale, la proposition inclut les besoins en ressources qui résulteront des renouvellements de mandats prévus par le Conseil des droits de l'homme plus tard dans l'année. La présentation de ces besoins en ressources au début de la session, en même temps que celle des besoins en ressources pour les périodes pour lesquelles les mandats ont déjà été approuvés, plutôt que séparément plus tard au cours de la session, donnera aux États Membres une image plus complète des ressources demandées pour le HCDH, outre que cela réduira la fragmentation et améliorera la transparence. Le Secrétaire général tient à souligner que cette consolidation, qui s'élève à 28,8 millions de dollars, représente un changement de présentation plutôt qu'une augmentation des ressources.

8. Troisièmement, il propose de renforcer l'appui aux défis humanitaires sans précédent à Gaza, avec des ressources supplémentaires s'élevant à environ 3,5 millions de dollars. Cela inclut une augmentation de près de 2,5 millions de dollars pour l'UNRWA, qui complète les 30 millions de dollars supplémentaires approuvés pour 2024. L'UNRWA est une bouée de sauvetage pour les réfugiés palestiniens et un facteur crucial pour la stabilité régionale.

9. Quatrièmement, afin de faire progresser la paix et la sécurité, le Secrétaire général propose une augmentation de 2,5 millions de dollars pour le désarmement, y compris la création de neuf postes visant à mettre en œuvre les activités demandées par l'Assemblée générale. Il demande également une augmentation d'un million de dollars pour intensifier le travail vital du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. À la suite de la décision historique de l'Assemblée générale, le Secrétaire général s'attaquera aux problèmes de financement persistants auxquels le Fonds pour la consolidation de la paix rencontre en raison de sa dépendance exclusive à l'égard des contributions volontaires, en approuvant l'affectation d'une dotation de 50 millions de dollars au mécanisme de financement en faveur de la consolidation de la paix et du relèvement du Fonds à partir de 2025.

10. Cinquièmement, pour renforcer les capacités dans les domaines des enquêtes et de la déontologie, il demande une augmentation d'environ 2 millions de dollars aux fins de la création de trois postes temporaires pour le Bureau de la déontologie et de 10 postes temporaires pour le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

11. Les aspects structurels des réformes étant désormais bien consolidés, il est essentiel de poursuivre les efforts conjoints pour réaliser le changement culturel nécessaire à l'obtention de résultats. L'objectif avec le budget pour 2025 est de concrétiser la vision commune d'une ONU 2.0 en développant une culture de la main-d'œuvre tournée vers l'avenir et dotée de compétences de pointe.

12. L'égalité des genres et la représentation géographique restent des priorités, et le Secrétaire général travaille sans relâche pour faire en sorte que le personnel de l'Organisation soit à l'image de la composition de celle-ci. La décision de l'Assemblée générale d'augmenter le nombre de postes soumis à la répartition géographique a permis de réduire le nombre total de pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés. Au total, 120 pays sont désormais dans la fourchette, contre 103 en décembre 2023. L'Organisation est également en train de revoir sa stratégie de répartition géographique équitable afin d'attirer davantage de personnel provenant de pays non représentés ou sous-représentés. En s'appuyant sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les centres d'information des Nations Unies, des stratégies de sensibilisation ciblées ont été lancées dans ces pays, en particulier dans de nombreux pays en développement sous-représentés. Il s'efforce également d'élargir les possibilités de recrutement sur une base géographique aussi large que possible pour tous les postes.

13. Tous ces efforts portent leurs fruits. Ainsi, le nombre de coordonnatrices et coordonnateurs résidents de pays du Sud est passé de 41 % à 57 % depuis le début de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La parité des genres a été maintenue avec succès aux échelons supérieurs et, sur la base des projections actuelles, elle sera atteinte au niveau de l'Organisation avant 2028. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour parvenir à la parité dans chaque entité et à tous les échelons. Des travaux sont également en cours concernant la prochaine phase de la stratégie d'inclusion du handicap à l'échelle du système, et des progrès sont réalisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale au travail.

14. Le projet de budget est l'expression de l'ambition de l'Organisation de faire face aux nouvelles menaces et de tirer parti des nouvelles possibilités. Pour que l'Organisation puisse tenir ses promesses, les États Membres doivent également honorer leurs engagements envers elle. En fin de compte, l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et de l'utilisation des ressources financières en 2025 dépendra de la disponibilité des liquidités.

15. Le Secrétaire général espère donc que la tendance actuelle à la baisse des liquidités prendra fin. Le niveau des liquidités disponibles au début de 2024 n'était que d'environ 67 millions de dollars, contre 700 millions de dollars en 2023, une situation qui rend l'Organisation extrêmement vulnérable à des changements défavorables dans les conduites en matière de paiement des contributions statutaires. Par ailleurs, l'Organisation a dû porter 114 millions de dollars au crédit des États Membres au titre des contributions mises en recouvrement pour 2024, de sorte que, même si tous les États Membres versent l'intégralité de leurs quotes-parts en 2024, le montant des contributions qu'elle recevra serait inférieur au budget approuvé pour l'année. L'épuisement des réserves de liquidités du budget ordinaire à la fin de 2023 a donc nécessité l'imposition de mesures d'économie strictes dès le début de l'année 2024. Si les réserves de liquidités ne sont pas entièrement reconstituées d'ici la fin de 2024, les mesures d'économie risquent de nouveau d'entraver l'exécution du budget en 2025.

16. Il a donc proposé à l'Assemblée générale de suspendre temporairement la restitution des crédits pour 2023, qui viendront en déduction des contributions pour 2025, étant entendu que les crédits seront conservés dans une réserve et restitués aux États Membres dès que la situation s'améliorera. Cela est essentiel pour réduire au minimum le risque d'un impact négatif sur à la fois l'exécution des programmes et la capacité de tenir même les engagements non discrétionnaires envers le personnel et les partenaires tiers en 2025. Il a une fois encore exhorté les États Membres à honorer leurs obligations financières intégralement et en temps voulu. Il remercie également les États Membres qui ont versé leurs contributions à l'avance ou plus tôt qu'auparavant et qui ont ajusté leurs procédures internes afin de continuer à les verser plus tôt. Il continuera à suivre la situation et à contacter les États Membres pour leur demander de verser intégralement leurs contributions et de l'informer de leurs plans afin que les dépenses de l'Organisation puissent être adaptées selon que de besoin. Toutefois, lorsque l'exécution des programmes est constamment limitée par le manque de liquidités, les structures de dépenses antérieures deviennent des indicateurs moins fiables des besoins réels de l'Organisation.

17. Les résultats du Sommet de l'avenir ont ouvert la voie à de nouvelles possibilités et occasions de garantir un avenir pacifique et vivable à tous les habitants de la planète. Dans ce contexte, il compte sur le soutien de la Commission à son projet de budget-programme pour 2025. Il se félicite de l'occasion qui lui est offerte de s'entretenir avec les membres de la Commission lors de la réunion en cours et leur assure que les hauts responsables continueront à prêter leur concours à la Commission dans le cadre de ses délibérations relatives au projet de budget.

18. **M. Velázquez Castillo** (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination (CPC)), présentant le rapport du CPC sur sa soixante-quatrième session (A/79/16), indique que la soixante-quatrième session du Comité a été la première session de cinq semaines à débiter à la mi-mai et à se terminer à la mi-juin, conformément à la résolution 77/267 de l'Assemblée générale. Le rapport contient des conclusions et des recommandations ressortissant de la responsabilité qui incombe au CPC d'examiner le programme de travail du Secrétaire général et d'aider le Conseil économique et social à s'acquitter de ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies.

19. Dans le cadre de l'examen des questions relatives aux programmes, le CPC a étudié, au titre du projet de budget-programme pour 2025, 28 programmes, dont 12 ont fait l'objet de recommandations spécifiques. Pour ce qui est des 16 autres programmes, le CPC a recommandé que l'Assemblée générale examine, à sa soixante-dix-neuvième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », les plans des programmes 2, 3, 4, 6, 10, 11, 13, 14, 17, 20, 21, 23, 24, 25, 26 et 28. Le CPC a également examiné trois rapports du BSCI relatifs à l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le CPC à sa soixante et unième session et a formulé des recommandations à leur sujet.

20. Au chapitre des questions de coordination, pour assister, comme il en est chargé, le Conseil économique et social dans l'exercice de ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies, le CPC a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2023. En outre, il a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons (E/AC.51/2024/5) et fait des recommandations sur ledit rapport.

21. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour 2025 (A/79/7), indique que les observations et recommandations du Comité consultatif sont présentées dans deux chapitres : au

chapitre I, elles sont générales et portent sur des questions transversales et, au chapitre II, elles portent spécifiquement sur les différents chapitres du budget et notamment sur les postes et les ressources autres que celles affectées à des postes. Le Comité consultatif a également formulé de nombreuses observations et conclusions prospectives dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 (A/79/312) et dans divers autres rapports dont la Commission est saisie.

22. Le Comité consultatif note que, si l'on ne tient pas compte des propositions supplémentaires qui seront examinées au cours de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2025 s'élève à 3 626 millions de dollars avant actualisation des coûts, dont 711 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une augmentation de 10,7 millions de dollars, soit 0,3 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2024.

23. S'agissant des postes et des questions de personnel, à l'exclusion des missions politiques spéciales, un total de 10 494 postes est proposé pour le budget ordinaire de 2025, ce qui représente une augmentation nette de 115 postes, soit 1,0 %. Le Comité consultatif note que 1 478 des 10 379 postes approuvés pour 2024 étaient vacants au 31 mai 2024 et que 30 d'entre eux l'étaient depuis au moins 24 mois, et il compte qu'ils seront pourvus dès que possible.

24. Le Comité consultatif note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance budgétisé pour 2025 est de 11,1 % et que, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, il est de 9,1 %, ce qui est similaire aux taux de vacance de postes approuvés pour 2024. Il souligne que les taux de vacance prévus devraient être fondés sur des hypothèses budgétaires conformes à la réalité et des perspectives de recrutement réalistes pour les postes et les emplois, ainsi que sur les taux de vacance effectifs enregistrés au cours des périodes précédentes, en tenant compte des prévisions concernant les départs à la retraite et de la crise de liquidités.

25. Depuis le lancement de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en 2017, la part globale des femmes dans le personnel pour l'ensemble des chapitres du budget a atteint le taux de 51 %. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une représentation géographique équitable et équilibrée. Le Comité consultatif souhaite mettre l'accent sur certains aspects à même d'affecter la représentation géographique qui ont été examinés par le Comité consultatif. Ainsi, le cas des membres du personnel qui perçoivent une indemnité de fonctions et qui sont affectés « temporairement » à des postes de rang supérieur pour une longue période, tout en conservant un droit sur leur poste d'origine, a des répercussions sur le recrutement. Le Comité consultatif note également que, depuis 2018, de nombreux administrateurs et administratrices auxiliaires ont été embauchés. La majorité d'entre eux viennent de certains pays en particulier, et ce pour tous les chapitres du budget. La situation est encore aggravée par l'absence de critères clairs concernant la transformation des emplois de temporaire et des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire. Le Comité consultatif compte que le nouveau système de recrutement et le dispositif de mobilité permettront de faire face de manière adéquate aux problèmes recensés.

26. Outre les montants demandés au titre des postes et des autres objets de dépense, le rapport couvre un certain nombre de questions transversales essentielles. Le Comité consultatif rappelle l'importance du rapport coût-efficacité et la nécessité d'instaurer une culture de l'efficacité dans l'Organisation, notamment à l'occasion de l'examen des dépenses et des besoins en personnel, et à cet égard souligne qu'il faut faire évoluer la culture institutionnelle et les comportements et mettre au point une

méthode, une approche et des normes bien conçues, des outils de mesure de la qualité et de la quantité qui soient objectifs et des critères de référence et des échéanciers qui soient clairement exposés et réalistes. En outre, un plan et un calendrier clairs, ainsi que des orientations uniformes et spécifiques, doivent être établis pour l'examen des dépenses par toutes les entités financées au moyen du budget ordinaire.

27. Il serait possible de gagner en efficacité, par exemple en établissant un mécanisme qui faciliterait le regroupement des informations concernant toutes les sources de financement et la coopération entre toutes les entités concernées, y compris le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le Comité consultatif compte également que les futurs projets de budget-programme comporteront des informations sur les initiatives menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination. Les initiatives susmentionnées sont essentielles pour garantir que l'Organisation soit apte à s'acquitter de ses missions, mais le Comité consultatif note que sa situation de trésorerie et les mesures temporaires nécessaires qui sont prises à cet égard auront une incidence considérable sur les dépenses et l'exécution des mandats si la situation n'est pas réglée en temps voulu.

28. Dans le domaine de l'informatique et des communications, le Comité consultatif met l'accent sur l'autorité et les responsabilités du Directeur général de l'informatique, ainsi que sur l'obligation qui lui est faite de rendre des comptes, et formule des observations spécifiques sur des questions connexes telles que la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et l'intelligence artificielle, tant au chapitre I de son rapport que dans les sections de celui-ci consacrées aux différents chapitres du budget, tout en soulignant qu'il importe de faire en sorte que les propositions budgétaires relatives à l'informatique et aux communications soient conformes à toutes les instructions budgétaires pertinentes et soient dûment examinées par le Bureau de l'informatique et des communications.

29. Le Comité consultatif souligne également la nécessité de renforcer la gouvernance et la transparence des contributions volontaires, y compris le mécanisme de contrôle de l'utilisation de ces ressources, et d'inclure, dans une annexe à l'introduction des futurs projets de budget, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, indépendamment des contributions extrabudgétaires, par type et par service pour chaque chapitre du budget concerné, tout en ventilant les données sur les dépenses par chapitre, par classe de postes et par source de financement.

30. Le Comité consultatif attire l'attention sur un certain nombre de conclusions qu'il a formulées concernant les différents chapitres du projet de budget-programme pour 2025. Au sujet du chapitre premier, le Comité consultatif est d'avis que le montant de 2,7 millions de dollars demandé pour inscrire au budget ordinaire des postes et d'autres ressources du Bureau des évaluations à l'échelle du système qui sont financés au moyen de fonds extrabudgétaires n'est pas suffisamment justifié et recommande de ne pas procéder, pour l'instant, à l'inscription de ces ressources. Toutefois, sous réserve de la décision que l'Assemblée générale prendra au sujet du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le projet de budget-programme pour 2024 pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (A/78/753), le Comité consultatif recommande d'approuver le montant de 13,4 millions de dollars proposé, qui correspond à la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

31. Au sujet du chapitre 24, le Comité consultatif note la tendance à l'augmentation du projet de budget-programme du HCDH. L'exécution du mandat, tout en étant importante, doit être efficace, et la consolidation des ressources et la mise en place d'une capacité de base pour le Bureau, conformément aux orientations de l'Assemblée générale, auraient dû se traduire par des gains d'efficacité. En outre, un système de suivi des dépenses liées aux rapports sur les estimations révisées et au projet de budget-programme est encore nécessaire pour contrôler l'utilisation des ressources et les gains d'efficacité. En ce qui concerne la proposition tendant à créer de nouveaux postes au niveau de certaines présences régionales, il faudrait définir plus clairement la structure organisationnelle du siège et des bureaux régionaux, notamment la classe qu'il conviendrait d'attribuer au poste de responsable des bureaux régionaux, les rattachements hiérarchiques et les fonctions de supervision.

32. S'agissant des chapitres 23 et 35, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine, au niveau et dans l'instance appropriée, et sur la base d'un rapport du Secrétaire général, l'efficacité du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, et la prévisibilité du financement et la solidité de la gestion de ces mécanismes et le nombre d'entités participant aux travaux réalisés dans le cadre de ceux-ci, afin de renforcer leur rôle et de garantir leur efficacité à l'appui des pays qui en ont besoin dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030.

33. Au sujet du chapitre 27, le Comité consultatif constate que les rapports annuels comportant des informations sur les ressources extrabudgétaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont soumis à l'Assemblée générale pour information et que les fonds extrabudgétaires du Bureau sont audités par les organes de contrôle de l'ONU. Tout en ayant à l'esprit la volonté de collaboration des États Membres et le caractère limité des orientations qu'ils peuvent donner, notamment dans le cadre du groupe de donateurs pour l'appui au Bureau, et tenant compte, par ailleurs, des risques de perte de réputation tels que ceux liés aux partenaires d'exécution, le Comité consultatif continuera d'examiner la possibilité de renforcer les mécanismes de responsabilité et de contrôle à l'égard des ressources extrabudgétaires du Bureau.

34. Au sujet du chapitre 28, le Comité consultatif constate qu'on ne dispose pas d'informations exhaustives, précises et claires sur les ressources globales consacrées à l'information et à la communication au Secrétariat, sur la répartition des tâches entre le Département de la communication globale et les équipes chargées de la communication des différentes entités, et sur la manière dont les modalités de coordination actuelles permettent d'optimiser l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources. En outre, l'examen indépendant et impartial du Département demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262 doit être fondé sur une vision stratégique claire et une analyse approfondie des effectifs et de la charge de travail de toutes les équipes chargées de la communication au Département et dans l'ensemble du Secrétariat. Cet examen devrait également avoir les objectifs suivants : améliorer et moderniser le Secrétariat, et en particulier les modalités de fonctionnement du Département, renforcer la complémentarité et la coordination entre le Secrétariat et les autres entités afin d'améliorer les résultats obtenus et les gains d'efficience, notamment à l'aide d'une répartition plus équitable des centres d'information et des autres ressources des Nations Unies et, en fin de compte, aider le Département à faire connaître les activités de l'Organisation et à diffuser ses messages au niveau mondial, de manière efficace et efficiente.

35. En ce qui concerne le chapitre 29A, le Comité consultatif estime qu'il faut délimiter clairement les rôles du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel, notamment s'agissant des deuxième et troisième lignes de défense, dans les domaines de l'examen des

dépenses, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des biens, de sorte qu'il n'y ait pas de chevauchements de fonctions ni de lacunes dans les responsabilités et que l'application du principe de responsabilité n'en pâtisse pas. En outre, il faut délimiter clairement les attributions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et celles du BSCI s'agissant de la troisième ligne de défense et des ressources qui y sont associées ; la prochaine révision de l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2021/3) sera peut-être l'occasion de traiter cette question.

36. Le Comité consultatif note que, alors que le chapitre 33 a été pensé pour financer des projets annuels de faible envergure, les ressources demandées pour 2025 concernent des projets pluriannuels de grande envergure qui ont été définis lors de l'établissement du plan d'équipement, par exemple la mise à niveau générale des systèmes de conférence du Siège. Le Comité consultatif est d'avis que toute décision exceptionnelle consistant à financer au titre du chapitre 33 des projets pluriannuels de grande envergure devrait être proposée et approuvée par l'Assemblée générale dans le cadre du plan d'équipement.

37. Les recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif, qui excluent les missions politiques spéciales, entraînent une réduction globale de 21,3 millions de dollars du budget-programme proposé pour 2025, avant actualisation des coûts. Malgré le précieux appui fourni par le Secrétaire général et son équipe au Comité consultatif lors de l'examen par celui-ci du projet de budget, il faut redoubler d'efforts pour garantir la soumission, en temps voulu, de documents complets et exacts, y compris les informations complémentaires et les réponses écrites.

38. **La Présidente** appelle l'attention sur l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du CPC (A/C.5/79/2), sur le rapport correspondant du Comité consultatif (A/79/7/Add.7) et sur les déclarations liminaires pertinentes, qui peuvent être consultées sur le site Web de la Cinquième Commission.

39. **M. Kwoba** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la nature programmatique du budget ordinaire de l'ONU ne peut être modifiée, car il s'agit d'une caractéristique spéciale du caractère intergouvernemental de l'Organisation. Le Groupe réaffirme par conséquent son soutien indéfectible aux prérogatives du CPC, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation, d'évaluation et de coordination. Le rôle du CPC doit être renforcé et le CPC doit continuer à fournir des recommandations de fond sur les programmes élaborés par le Secrétariat. À cet égard, le Groupe note qu'un certain nombre de programmes n'ont pas fait l'objet de recommandations de la part du CPC.

40. Le Groupe demande l'application de la résolution 78/244 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé que les personnes qui assureront à l'avenir sa présidence et celle de la Cinquième Commission proposeront leur aide aux présidents des grandes commissions pour garantir que les grandes commissions examinent les programmes sur lesquels le CPC n'a pas formulé de recommandations, comme il convient, et que les conclusions et recommandations relatives à ces programmes soient distribuées à la Cinquième Commission en temps voulu.

41. Le Secrétaire général a proposé un budget-programme d'environ 3,6 milliards de dollars pour 2025, avant les « ajouts » envisagés. Les mandats doivent donner lieu à des financements adéquats. Le Groupe est néanmoins préoccupé par le niveau des financements alloués aux domaines prioritaires de l'Organisation relatifs à la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, et au développement de l'Afrique. Au cours des cinq années écoulées, le niveau des

ressources allouées au pilier Développement n'a pratiquement pas changé, alors que pour d'autres piliers, le niveau des ressources allouées à un seul aspect a augmenté de près de 64 %.

42. Le pilier Développement doit être renforcé et le Groupe œuvrera afin d'assurer la disponibilité de ressources adéquates pour les organes qui font partie intégrante du programme de développement. En particulier, le Groupe soutient la mise à disposition de ressources appropriées pour la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Le Groupe rappelle également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/279, a demandé que les gains d'efficacité soient réaffectés aux activités de développement.

43. Le fonctionnement et les effets du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Ces deux mécanismes reçoivent des ressources fort limitées et n'ont pas la structure plus coordonnée nécessaire pour leur permettre de répondre aux besoins sur le terrain plutôt qu'aux exigences des entités du Secrétariat. Le Groupe aspire à accroître la pertinence du Secrétariat pour les personnes qui ont le plus besoin de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celles du monde du Sud. Par ailleurs, le Groupe soutient fermement l'UNRWA et s'emploiera à faire en sorte qu'il reçoive les ressources nécessaires dans la situation critique qu'il connaît.

44. Le Sommet de l'avenir, tenu en septembre 2024, a été une occasion précieuse pour la communauté internationale de donner un coup de fouet à la mise en œuvre du Programme 2030 et de réaffirmer son engagement en faveur du multilatéralisme. À cet égard, le Groupe est profondément préoccupé par les contraintes financières imposées à l'Organisation en raison d'importants arriérés de paiement des contributions statutaires, dont la plupart sont imputables au principal contributeur. Cette situation a considérablement affecté l'exécution du budget-programme de 2024, et l'approbation du projet de budget-programme pour 2025 n'aura aucun sens si l'Organisation ne dispose pas des liquidités nécessaires à l'exécution de ses mandats. L'orateur propose qu'en cas de crise de liquidités et au début du débat général de l'Assemblée générale pendant la semaine de haut niveau, un représentant du Secrétariat fasse une déclaration sur les contraintes financières auxquelles l'Organisation fait face, car elles méritent l'attention de toutes les délégations.

45. Les principes d'une représentation géographique équitable et de la parité des sexes demeurent une préoccupation centrale du Groupe. L'objectif des travaux de la Commission lors de la session en cours est non seulement d'appliquer les décisions et de fournir des ressources adéquates pour l'exécution des mandats, mais aussi d'assurer une bonne qualité de vie pour tous.

46. **M^{me} Chua** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le projet de budget-programme pour 2025 est examiné à un moment où les défis mondiaux, les tensions géopolitiques et les menaces émergentes se multiplient, phénomènes qui ont un effet disproportionné sur les pays en développement, entravant les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

47. L'Organisation doit disposer de financements adéquats pour exécuter ses mandats. Au fil des ans, des contraintes artificielles ont été imposées à l'ONU, notamment des coupes arbitraires opérées dans le projet de budget-programme et la rétention délibérée de contributions. Ces actions portent atteinte à l'Organisation à un moment où les efforts conjoints des États Membres sont nécessaires pour renforcer le

multilatéralisme afin de relever les défis mondiaux, notamment en faisant en sorte que les commissions régionales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents disposent d'un financement adéquat pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement socioéconomique.

48. Le Pacte pour l'avenir, adopté en septembre 2024, énonce l'ambition des États Membres d'édifier un avenir meilleur, notamment dans les domaines du développement durable, de la coopération numérique et de la paix et de la sécurité. Bien que le Pacte soit imparfait, les États Membres peuvent s'enorgueillir du fait qu'il a été adopté par consensus sur la base de leur contribution collective, à l'issue de négociations laborieuses qui se sont déroulées sur une période de deux ans. Les États Membres doivent désormais soutenir la mise en œuvre du Pacte en garantissant la disponibilité de ressources adéquates à cette fin, facilitant ainsi l'obtention de résultats.

49. En même temps, il est important de promouvoir une comptabilité transparente et une utilisation efficace et responsable des ressources de l'Organisation. L'ASEAN note l'observation du Comité consultatif concernant le fait que l'évaluation des ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense semble se faire de manière automatique et convient qu'il est possible de faire plus pour évaluer les ressources nécessaires à l'exécution des produits prévus par l'Assemblée générale et d'autres organes.

50. L'ASEAN note que les estimations initiales concernant le financement des missions politiques spéciales dans le cadre du projet de budget-programme pour 2025 s'élèvent à 711 millions de dollars, ce qui représente près de 20 % du projet de budget-programme. Les vues de l'ASEAN sur le financement et le soutien des missions politiques spéciales sont bien connues. L'ASEAN attend avec impatience la poursuite des discussions sur ces questions, qui sont particulièrement pertinentes à la lumière des examens de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

51. **M^{me} Samson** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), s'exprimant également au nom des pays candidats, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la République de Moldova, la Türkiye et l'Ukraine, ainsi que d'Andorre et de Monaco, déclare que l'ONU est parvenue à un moment historique avec l'adoption du Pacte pour l'avenir, qui démontre l'importance du multilatéralisme pour faire progresser les efforts collectifs visant à façonner l'avenir. La Commission a la responsabilité fondamentale de garantir que l'ONU ait les moyens de réaliser les objectifs fixés par les États Membres. L'Union européenne et ses États membres s'efforceront donc d'assurer l'adoption en temps voulu du projet de budget-programme pour 2025.

52. Il est regrettable que le CPC n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur 16 programmes importants. Le rôle du CPC doit être soutenu, et non dilué et transféré à d'autres grandes commissions de l'Assemblée générale. L'Union européenne et ses États membres réitèrent donc leur appel aux membres du CPC pour qu'ils recherchent activement un consensus, renforcent la volonté politique de compromis et fournissent des recommandations sur tous les plans-programmes, comme l'Assemblée générale l'a demandé.

53. Le Secrétaire général doit faire en sorte que le budget-programme donne une image précise et complète des ressources nécessaires pour remplir les mandats de l'Organisation de manière efficace, efficace et financièrement responsable. Le budget de l'Organisation couvre un ensemble de priorités qui revêtent un caractère primordial pour l'efficacité de l'Organisation. Il est par conséquent essentiel que les trois piliers de l'Organisation soient traités sur un pied d'égalité. L'Union européenne et ses États membres se félicitent donc des efforts déployés pour financer le HCDH

de manière adéquate et consolider ses ressources, et pour remédier au sous-financement chronique des questions relatives aux droits humains. À cet égard, ils attendent avec intérêt l'évaluation et le rapport du Secrétaire général sur la nécessité d'accroître le financement des mécanismes de l'ONU en matière de droits humains, comme le demande le Pacte pour l'avenir.

54. L'Union européenne et ses États membres ont entendu l'appel lancé par le Secrétaire général au renforcement de la consolidation de la paix afin d'adapter l'Organisation aux besoins urgents d'aujourd'hui, et soutiennent les efforts qu'il déploie pour assurer le bon fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. L'Union européenne et ses États membres ont présenté une proposition réfléchie et équilibrée sur le financement du système et ils ne ménageront pas leurs efforts pour trouver une solution durable. Ils soutiennent également la vision du Secrétaire général consistant à instaurer une culture de la responsabilité et de la performance au sein de l'Organisation. En particulier, le processus de planification et de budgétisation pourrait être encore amélioré de façon à lui donner la souplesse nécessaire pour utiliser efficacement la stratégie et les méthodes de gestion afin d'obtenir la performance et des résultats.

55. L'engagement d'adopter le projet de budget-programme doit être assorti d'un engagement équivalent de s'acquitter des obligations financières envers l'Organisation. L'Union européenne et ses États membres continueront de soutenir l'Organisation tout en faisant en sorte que toutes mesures proposées n'imposent pas un fardeau à ceux qui s'acquittent systématiquement de leurs obligations. Ils appellent par conséquent les États Membres à verser l'intégralité de leurs contributions, ponctuellement et sans conditions.

56. La Commission doit conduire l'Organisation sur la voie de la réussite en l'aidant à relever les énormes défis auxquels elle fait face. L'Union européenne et ses États membres ne ménageront aucun effort pour parvenir à un résultat consensuel sur les engagements pris à cet égard. Enfin, ils savent gré au personnel de l'Organisation de son dévouement indéfectible et de son travail inlassable visant à exécuter ses mandats.

57. **M. Roshdy** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare qu'au moment où l'Assemblée générale entame sa deuxième session après l'adoption du cycle budgétaire annuel, le Groupe soutiendra les efforts visant à concrétiser les avantages attendus de ce cycle, à savoir une culture axée sur les résultats, la participation des directeurs de programme, une planification souple et efficace, la présentation exhaustive des rapports, et la responsabilisation et la transparence à tous les échelons de l'Organisation. Le Groupe attache également une importance particulière aux efforts visant à ce que la planification des programmes reste de nature intergouvernementale et à ce que l'ordre d'examen des programmes soit approprié.

58. L'absence d'accord du CPC sur 16 programmes à sa soixante-quatrième session représente un recul par rapport à sa soixante-troisième session, au cours de laquelle il n'était pas parvenu à un accord sur 10 programmes. Le Groupe s'inquiète de l'incapacité persistante du CPC à parvenir à des résultats consensuels à la clôture de sa session et est alarmé par le nombre croissant de programmes sur lesquels aucun consensus n'a pu être forgé. Le Groupe attache également une grande importance aux travaux du CPC.

59. Le Groupe attend donc avec impatience l'application complète de tous les éléments de la résolution [77/267](#) de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les 16 programmes restés en suspens après leur examen par le CPC, le Groupe souligne la nécessité, pour la présidence de l'Assemblée générale et la présidence de la Cinquième Commission, de se mettre en rapport avec les présidences des grandes commissions et de leur prêter leur concours afin de garantir – conformément à la

résolution 77/254 de l'Assemblée générale – que les grandes commissions concernées examinent ces programmes et formulent les conclusions et les recommandations y relatives.

60. Le Groupe note que le Secrétaire général présente un projet de budget-programme de 3,6 milliards de dollars pour 2025, dont 711 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une augmentation de 0,3 % par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Face aux problèmes multidimensionnels auxquels le monde doit actuellement faire face – qu'ils concernent la paix et la sécurité, la multiplication des besoins humanitaires, les revers subis dans la réalisation des objectifs de développement durable ou l'absence de progrès dans le domaine de l'action climatique – l'Organisation des Nations Unies doit se montrer forte et efficace et jouer un rôle encore plus important que par le passé. C'est pourquoi l'Organisation doit se doter d'une capacité organisationnelle optimale et d'une envergure mondiale et disposer d'une main-d'œuvre compétente dont la composition corresponde à une représentation géographique équitable.

61. Toutefois, l'Organisation ne pourra pas honorer ses engagements ni s'acquitter de ses mandats si elle se trouve en proie à des contraintes financières. Le Groupe plaide donc en faveur d'une mobilisation de ressources qui soit à la hauteur des défis du moment et des attentes croissantes à l'égard de l'ONU. L'adoption récente du Pacte pour l'avenir, dont les objectifs sont ambitieux et de grande envergure, témoigne clairement de l'engagement politique des États Membres en faveur de l'ONU et de son avenir. Cet engagement ne pourra cependant pas être respecté sans les ressources nécessaires. Les États Membres doivent par conséquent payer l'intégralité de leurs contributions, ponctuellement et sans conditions, afin d'atténuer les difficultés financières de l'Organisation.

62. Le Groupe participera donc activement aux délibérations de la Commission afin d'affecter les fonds nécessaires à tous les points pertinents, y compris ceux relatifs à la CEA, au soutien de l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique au titre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, au Compte pour le développement, au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), aux travaux de construction et à la gestion des biens immobiliers, et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Groupe a hâte de pouvoir discuter des incidences du Pacte pour l'avenir sur le budget-programme.

63. **M^{me} Chanda** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, dit que le budget-programme de l'ONU représente un investissement dans la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme ; il reflète un engagement collectif des États Membres afin d'affronter les défis mondiaux ensemble et constitue la colonne vertébrale des activités de l'Organisation. Sans les ressources adéquates, les mandats décidés par les États Membres ne peuvent pas être mis en œuvre, or ces ressources ne sont disponibles que si les États Membres assument leurs responsabilités et payent leurs contributions dans leur intégralité, à temps et sans conditions. Les deux délégations appellent donc les autres États Membres à respecter leurs engagements.

64. Dans le Pacte pour l'avenir, le Secrétaire général est appelé à évaluer la nécessité d'un financement adéquat, prévisible, accru et durable pour le pilier Droits humains. La Suisse et le Liechtenstein saluent le renforcement du pilier Droits humains prévu dans le projet de budget-programme pour 2025, et s'engageront pour que ce pilier reçoive les ressources nécessaires afin de financer les mandats qui s'y rapportent. Dans ce contexte, des ressources suffisantes doivent être allouées à l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en

République arabe syrienne afin qu'elle puisse mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié par les États Membres.

65. En outre, la prévention des conflits et la médiation sont des éléments fondamentaux qui nécessitent un financement adéquat pour déployer leur plein potentiel. Il en va de même pour la reddition de comptes, aussi les deux délégations soutiennent résolument la poursuite des auteurs des crimes les plus graves. Le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et la Cour internationale de Justice jouent un rôle central à cet égard et doivent recevoir les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

66. Les délégations souhaitent souligner l'importance du Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève qui entre dans sa phase finale. En particulier, elles attendent avec joie l'ouverture des salles de conférence du Palais des Nations, qui renforcera la capacité de la communauté internationale d'agir de manière collective et efficace, en réaffirmant l'importance du multilatéralisme. Le Plan stratégique patrimonial représente ainsi en soi une contribution au multilatéralisme et les délégations remercient les États Membres du soutien qu'ils ont accordé au projet.

67. Il est essentiel que les États Membres puissent échanger leurs points de vue. Les services doivent donc disposer de ressources et de mandats adéquats, notamment dans le domaine virtuel, pour faciliter l'organisation de réunions à New York, Genève, Vienne ou Nairobi. Les États Membres se sont fixé des objectifs ambitieux, mais le personnel de l'ONU est le moteur des succès de l'Organisation. Les deux délégations les remercient de leur travail inlassable, surtout sur le terrain, en particulier compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles il est souvent accompli. Par ailleurs, elles présentent leurs condoléances aux familles des employés de l'ONU décédés et souhaitent un prompt rétablissement aux personnes blessées.

68. **M. Vinhas** (Portugal), s'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, dit que, malgré leur diversité, les membres de la Communauté ont en commun une langue, une histoire, des valeurs et une appréciation du multilinguisme et du système des Nations Unies. Ils soutiennent pleinement les efforts visant à renforcer la gestion de l'Organisation afin qu'elle puisse exécuter ses mandats. En particulier, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui fonctionne dans huit États membres de la Communauté, pourrait favoriser la coordination au titre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable et le soutien à leur réalisation. Les membres de la Communauté sont donc résolus à contribuer aux discussions sur le financement du système, en coordination avec les différents autres groupes auxquels ils appartiennent.

69. La Commission joue un rôle crucial en garantissant que l'ONU dispose des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs approuvés par les États Membres. Le processus budgétaire doit être renforcé en permanence et être étayé par le contrôle par les États Membres, une gestion efficace, le respect des règles financières et la transparence dans l'utilisation des ressources. Cela nécessite à son tour des liquidités suffisantes. Pour leur part, les membres de la Communauté continueront à faire tout leur possible pour payer leurs contributions ponctuellement, compte tenu des réalités économiques auxquelles ils font face et de la capacité de paiement de chaque pays membre. Tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

70. La quatorzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise, qui s'est tenue à Sao Tomé-et-Principe en 2023, a eu pour thème Jeunesse et durabilité, contribuant ainsi aux engagements pris dans le cadre du Pacte pour l'avenir, conformément au Programme 2030. Les

membres de la communauté soutiendront la mise en œuvre du Pacte en faisant en sorte que les ressources nécessaires soient affectées à cette fin. En outre, compte tenu de l'importance des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix pour la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix, ces missions devraient recevoir un financement adéquat pour leur permettre d'exécuter leur mandat.

71. Les États membres de la Communauté sont unis par l'océan et par la langue portugaise, quatrième langue maternelle la plus répandue dans le monde et langue la plus parlée dans l'hémisphère sud, avec 27 millions de locuteurs dans le monde, ainsi que langue officielle et langue de travail de 32 organisations internationales. Le multilinguisme n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi un moyen de garantir une prise de décision plus représentative et plus inclusive. Au fur et à mesure de l'avancement des discussions sur le budget ordinaire de l'Organisation, la Communauté travaillera à la mise en place d'un système des Nations Unies véritablement multilingue et multiculturel. Elle espère également que le portugais deviendra une langue officielle de l'Organisation.

72. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, l'orateur dit que, depuis 2019, le Portugal a volontairement renoncé à la réduction de 20 % du montant de ses contributions au maintien de la paix à laquelle il a droit, ayant rejoint le niveau B et payé l'intégralité de sa quote-part. Il en sera de même pour la période 2025-2027.

73. **M. Lu** (États-Unis d'Amérique) dit que, alors que le niveau du projet de budget-programme pour 2025 est présenté comme étant fondamentalement égal à celui du budget-programme pour 2024, un certain nombre d'« ajouts » au projet de budget-programme n'ont pas encore été pris en compte. En conséquence, le niveau du projet de budget-programme pour 2025 sans les « ajouts » représente une augmentation de 120 millions de dollars par rapport au budget 2024 sans les « ajouts ». Cette comparaison permet d'obtenir une vue d'ensemble plus réaliste et d'analyser en connaissance de cause le projet de budget-programme.

74. Sa délégation apprécie le travail accompli par le Comité consultatif, qui guidera les discussions de la Cinquième Commission. Conformément à leur pratique habituelle, les États-Unis poseront directement des questions au Comité consultatif afin de mieux comprendre ses recommandations et son raisonnement. L'orateur demande qu'en plus de répondre aux questions des États Membres par écrit après les consultations pertinentes, le Président du Comité consultatif réponde à ces questions oralement dans la salle de réunion, comme l'ont fait les présidents précédents du Comité consultatif. Le Comité consultatif devrait également collaborer avec le Secrétariat avant de finaliser ses recommandations afin de garantir que toutes leurs incidences soient comprises, ce qui les rendrait plus fortes, plus solides, notamment d'un point de vue technique, et, partant, faciliterait les décisions de la Cinquième Commission.

75. Les règles de procédure sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'Organisation. L'orateur est donc préoccupé par le fait que, alors que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU disposent que toute décision prise par une commission concernant une proposition ayant des incidences sur le budget-programme doit tenir compte desdites incidences, le CPC a accepté d'inclure un paragraphe ayant des incidences sur le budget-programme dans son rapport sur sa soixante-quatrième session (A/79/16) sans avoir été informé des incidences en question. Cette situation est inacceptable.

76. **M. Yamazaki** (Japon) dit que, lors de la partie principale de sa soixante-dix-huitième session, la Commission a pu conclure ses délibérations avant Noël en parvenant à un compromis afin de donner à l'ONU suffisamment de temps pour les préparatifs relatifs à l'exercice 2024. Elle a également obtenu des ressources

financières durables pour le Fonds pour la consolidation de la paix et une proposition connexe a été incluse dans le projet de budget-programme pour 2025. La responsabilité de la Commission à la session en cours est de continuer à fournir des orientations et des ressources adéquates à l'ONU pour que celle-ci puisse agir à une époque de profondes transformations à l'échelle mondiale.

77. La délégation japonaise constate la tendance continue à la hausse du niveau du budget ordinaire, un montant de 3,6 milliards de dollars étant proposé pour 2025 afin de renforcer les efforts visant à réaliser le développement durable, à promouvoir les droits humains, à soutenir l'aide humanitaire et à maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Organisation a un rôle accru et a suscité de grandes attentes. La délégation japonaise évaluera soigneusement le niveau global du projet de budget-programme sur la base de preuves techniques et de la discipline budgétaire afin de garantir l'application du principe de responsabilité et le contrôle de supervision, tout en fournissant à l'ONU des ressources suffisantes pour l'exécution de ses mandats. Il faut également faire en sorte que l'Organisation reste dynamique et novatrice et rationaliser les postes et les mandats susceptibles d'être obsolètes. Dans cette optique, la délégation japonaise attend toujours avec intérêt d'examiner la stratégie de réforme et de rajeunissement de l'Organisation.

78. **M. Alnasr** (Qatar) dit que le Qatar continue à s'acquitter pleinement et en temps voulu de ses obligations financières au titre du budget ordinaire afin de garantir la disponibilité de fonds suffisants pour l'exécution des mandats et de surmonter la crise de liquidités. Son pays continuera à garantir la disponibilité de ressources suffisantes et prévisibles pour faire avancer les travaux de l'Organisation.

79. Le Qatar apprécie grandement les efforts déployés par le Secrétaire général pour soutenir l'action humanitaire à Gaza en proposant de fournir un financement supplémentaire à l'UNRWA dans le cadre du projet de budget pour 2025. Il faut s'employer à combler le déficit chronique du budget de l'Office. En outre, les responsabilités de l'Office se sont considérablement accrues au cours de l'année écoulée, notamment en raison de la grave crise humanitaire qui sévit à Gaza. L'UNRWA joue un rôle essentiel dans la réponse à cette crise, en sus de l'assistance qu'il fournit à des millions de réfugiés vulnérables dans les territoires palestiniens et les pays voisins.

80. Sa délégation salue les progrès tangibles accomplis par le Mécanisme international, impartial et indépendant dans l'exécution de son mandat et se félicite de son approche globale. Elle approuve la proposition du Secrétaire général tendant à fournir, au titre du projet de budget-programme pour 2025, les ressources financières nécessaires pour que le Mécanisme puisse s'acquitter de son mandat.

81. Le Qatar soutient le projet de plan-programme et de budget-programme pour 2025 du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement visant à lui permettre de suivre et de mettre en œuvre les textes issus de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à l'appui du Programme 2030. Il se félicite également du fait qu'au cours des deux années précédentes, l'Assemblée générale a approuvé le financement de la création de postes supplémentaires au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme afin que celui-ci puisse remplir son mandat consistant à garantir la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

82. Le Qatar se félicite également de la résolution [78/257](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a approuvé la dotation d'un montant annuel de 50 millions de dollars, pour financer le Compte pour la consolidation de la paix à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de soutenir les efforts de l'ONU visant à prévenir l'éruption, l'escalade, la perpétuation et la reprise des conflits dans plusieurs pays en

développement et à placer les pays touchés sur la voie du redressement, de la reconstruction et du développement. En outre, lors de la présente session, le Qatar espère fournir au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents les ressources dont il a besoin, compte tenu de son rôle essentiel dans le système des Nations Unies pour le développement.

83. **M^{me} Buenrostro Massieu** (Mexique) dit que le Pacte pour l'avenir a confirmé la nécessité d'un multilatéralisme solide pour relever efficacement les nombreux défis mondiaux et faire progresser les efforts collectifs visant à construire l'avenir inclusif, prospère et pacifique auquel la communauté internationale aspire. Une telle entreprise nécessite des initiatives conjointes de la part de l'ensemble des Membres de l'ONU, ainsi qu'une vision commune et revitalisée de l'avenir exigeant que chaque État assume sa part de responsabilités, convaincu de la nécessité de sa pleine participation pour assurer le bon fonctionnement du système des Nations Unies. L'importance de s'attaquer aux causes et aux effets des crises simultanées auxquelles nous faisons face, ainsi que l'impact dévastateur de conflits prolongés, les menaces pesant sur les droits humains, les disparités de développement entre les pays et entre les régions, et la persistance de situations humanitaires fragiles dans le monde entier justifient indéniablement la portée des programmes de l'ONU et le travail difficile que celle-ci accomplit, qui depuis quelques années s'inscrit dans un contexte de contraintes financières et d'incertitudes croissantes.

84. La Commission doit adopter, dans les délais impartis, un budget-programme pour 2025 qui soit adéquat, durable et responsable afin que l'Organisation puisse s'acquitter de ses mandats de manière efficace et efficiente. Le projet de budget-programme pour 2025 est ambitieux et axé sur les résultats, et il représente une augmentation par rapport aux crédits ouverts pour 2024, avec des ressources supplémentaires proposées dans les domaines du développement durable, des droits humains, de l'aide humanitaire à Gaza, de l'évaluation, des enquêtes, de l'éthique et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en sus des ressources pour les projets de construction, les résolutions ayant des incidences sur le budget-programme et les estimations relatives au Conseil des droits de l'homme. À l'avenir, il faudra présenter à la Commission des projets de budget consolidés et plus réalistes afin de parvenir à un meilleur équilibre programmatique et financier, garantissant ainsi des mesures efficaces et l'obtention de résultats significatifs dans toutes les catégories du budget ordinaire afin d'assurer une gestion rationnelle, efficace et responsable des ressources.

85. **M. El Morabet** (Maroc) dit que sa délégation soutient pleinement le projet de budget-programme pour 2025, car il correspond aux priorités et aux défis auxquels l'Organisation doit faire face de manière appropriée et ciblée.

86. Il convient de souligner les incidences budgétaires futures du Pacte pour l'avenir. Le Pacte, qui définit une trajectoire vers un avenir plus durable et plus équitable, sollicite une mobilisation des ressources de l'ONU. Il faut mettre à la disposition de l'Organisation les capacités financières et humaines nécessaires à l'exécution de ses mandats, surtout dans un contexte mondial marqué par des chocs multiples, successifs et multidimensionnels.

87. Il faut doter l'UNRWA de ressources financières adéquates afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. Par ailleurs, un financement approprié doit être fourni au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, vu son rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, car ces investissements amélioreront la coordination sur le terrain et accéléreront les progrès vers la réalisation desdits objectifs, particulièrement en Afrique. Le Maroc attachant une grande importance à une gestion financière transparente et efficace, il soutient les

initiatives visant à renforcer la gouvernance et à optimiser l'utilisation des ressources, garantissant ainsi que chaque dollar dépensé contribue au succès des objectifs fixés.

88. **M. Lokaale** (Kenya) déclare que le Kenya reste fermement attaché à la paix et à la sécurité internationales et qu'il a investi dans la promotion de la stabilité dans la région environnante et au-delà, notamment en fournissant des troupes aux missions de maintien de la paix de l'ONU, aux opérations de paix menées au niveau régional et aux missions de soutien à la sécurité ne relevant pas de l'ONU. À cet égard, et compte tenu du rôle primordial de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Kenya soutient pleinement la mise à disposition d'un financement adéquat pour toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

89. La paix et le développement se renforcent mutuellement et sont inextricablement liés. Cependant, les progrès ne sont en bonne voie que pour 17 % des cibles des objectifs de développement durable, restant minimes ou modérés pour près de la moitié des cibles, et stagnent voire ont été annulés dans le cas de plus d'un tiers des cibles. Des moyens de mise en œuvre inadéquats et non soutenables – en particulier s'agissant du financement, du soutien technique et du renforcement des capacités – entravent les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le projet de budget-programme pour 2025 doit donc être aligné sur le Programme 2030.

90. Il reste essentiel de relever les défis environnementaux, notamment dans les domaines des changements climatiques et de l'urbanisation durable. Le soutien aux travaux du PNUE et d'ONU-Habitat contribuera à contrecarrer les effets de la perte de biodiversité et de l'augmentation de la pollution, au bénéfice des populations et de l'écosystème planétaire.

91. En tant qu'hôte de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Kenya apprécie les efforts déployés pour moderniser les installations de conférence de l'Office afin qu'il puisse dispenser des services aux États Membres. Le Gouvernement kényan est résolu à soutenir l'Office dans l'exécution de son mandat.

92. **M. Alqudah** (Jordanie) remercie le Commissaire général et le personnel de l'UNRWA pour leurs efforts assidus et les sacrifices qu'ils ont consentis afin que l'Office puisse s'acquitter de son devoir humanitaire au nom du monde, compte tenu des défis multiformes et graves auxquels l'UNRWA fait face dans le territoire palestinien occupé. Il remercie également le Secrétaire général pour le soutien qu'il apporte à l'UNRWA, en particulier au vu des circonstances tragiques que connaît le peuple palestinien et des campagnes d'incitation dirigées contre sa position humanitaire de principe en faveur de l'Office.

93. Aucune autre organisation ne peut remplacer l'UNRWA, qui fournit non seulement une aide humanitaire, mais aussi des services de santé et d'éducation, ainsi que d'autres services essentiels, à des millions de Palestiniens. Au fil des décennies, l'UNRWA a démontré la place centrale qu'il occupe et l'impossibilité de se passer des services qu'il fournit avec tant d'efficacité et d'efficience aux réfugiés dans toutes ses zones d'opération. La Jordanie condamne les projets de décisions examinés par la Knesset, car ils visent l'existence même de l'UNRWA ainsi que l'immunité et les installations de l'Office dans les territoires palestiniens occupés. Ces décisions constituent une grave violation du droit international et privent le peuple palestinien de droits et de services vitaux qui ont été garantis par la communauté internationale. La communauté internationale doit par conséquent rejeter ces projets de décisions et garantir le respect des résolutions de l'Assemblée générale relatives au mandat et aux services de l'UNRWA. La communauté internationale doit également assumer ses responsabilités humanitaires à l'égard des réfugiés palestiniens en apportant à l'UNRWA un soutien financier dans ses cinq domaines d'intervention de manière systématique et institutionnelle, afin de garantir l'efficacité de ses activités.

94. **M. Alateek** (Arabie saoudite) dit que, malgré les nombreux appels au cessez-le-feu lancés par l'Arabie saoudite, l'instabilité dans la région de son pays s'est aggravée. Pour que l'ONU puisse assumer ses responsabilités, elle doit être dotée des ressources nécessaires au titre du budget-programme pour 2025. La délégation saoudienne est favorable à la proposition tendant à porter le budget-programme pour 2025 à 3,6 milliards de dollars. Le projet de budget tient compte des défis importants à relever et renforcera le maintien de la stabilité grâce aux efforts de maintien de la paix de l'ONU. La résilience financière de l'Organisation est elle aussi cruciale. L'Arabie saoudite soutient le travail de l'UNRWA, qui fournit des services vitaux aux personnes dans le besoin, ainsi que le rôle de la Cour internationale de Justice, qui fait progresser la justice et résout les conflits internationaux en harmonie avec le droit international. Ces institutions sont les piliers de la stabilité et de la paix dans le monde.

95. Les pays doivent verser leurs contributions dans leur intégralité, ponctuellement et sans conditions, vu les problèmes financiers auxquels l'ONU se heurte, notamment la crise de liquidités. Le paiement en temps voulu de ces contributions permettra une exécution efficace et efficiente des mandats. L'Arabie saoudite a revu ses mesures de contrôle interne afin de garantir sa capacité de verser ses contributions financières au budget ordinaire ; il convient également de dire qu'elle est le cinquième contributeur au budget ordinaire. Enfin, elle soutient le développement durable et l'amélioration du niveau de vie, et appelle à un partenariat efficace entre l'ONU et ses États Membres.

96. **M. Al-mansour** (République arabe syrienne) indique que sa délégation attache une grande importance au travail de l'ONU et souhaite que celle-ci soit dotée de ressources financières suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de ses mandats de manière efficace et efficiente. Les ressources budgétaires de l'ONU doivent être gérées de manière efficace et judicieuse afin de réaliser le développement et d'instaurer la paix, au lieu d'être gaspillées pour financer des mécanismes politisés et illégitimes qui ciblent des pays spécifiques. Il est également déplorable que certains États Membres exercent des pressions et une polarisation politique et financière afin de financer au moyen du budget ordinaire des mécanismes tels que le soi-disant Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. La délégation syrienne ne reconnaît pas ces mécanismes et s'oppose à l'inclusion de leur financement dans le budget ordinaire. En outre, elle rejette l'inclusion de références à ces mécanismes dans les rapports de 2025 du Secrétaire général et du Comité consultatif. Ces mécanismes n'ont pas de mandat et sont entachés de graves déficiences, comme la délégation syrienne l'a souligné à plusieurs reprises.

97. Il faut apporter un soutien au mandat de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et à son rôle dans le maintien de la paix et la détection des violations hostiles commises par l'occupation israélienne. Son pays souligne que les activités de l'ONUST doivent se limiter à la surveillance, au contrôle et à l'établissement de rapports, et que le mandat de l'ONUST s'achèvera après la fin de l'occupation israélienne et l'instauration d'une paix juste et globale, conformément aux résolutions internationales pertinentes. La délégation syrienne rejette toutes tentatives visant à saper le mandat de l'ONUST ou à politiser son travail, ainsi que tout mélange de son travail avec celui d'autres missions et organismes opérant à l'intérieur et à l'extérieur de la République arabe syrienne. De plus, les effectifs de l'ONUST doivent être maintenus, et les efforts déployés depuis des années pour

réduire progressivement ces effectifs doivent cesser. En outre, le budget de l'ONUST doit être augmenté pour qu'il puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

98. **M^{me} Al-Siyabi** (Oman) dit que l'ONU rencontre de nombreuses difficultés, notamment liées à la crise de liquidités. Les États Membres doivent par conséquent coopérer étroitement avec le Secrétariat afin de régler leurs arriérés, car cette coopération garantira la mise en œuvre des programmes et des plans de l'Organisation, faisant ainsi progresser le développement durable. En outre, il faut doter l'UNRWA des ressources nécessaires pour qu'il puisse reprendre ses activités humanitaires vitales au Moyen-Orient, en particulier à la lumière des circonstances actuelles, qui exigent des efforts accrus pour aider les plus vulnérables.

99. La coopération internationale est essentielle pour réaliser le développement durable et promouvoir la croissance économique. Dans Oman Vision 2040, l'accent est mis sur l'importance des petites et moyennes entreprises pour le renforcement de l'économie et la création d'emplois, des résultats qui, à leur tour, contribuent à faire progresser le développement aux niveaux national et international. Il est par conséquent nécessaire de promouvoir les petites et moyennes entreprises et le commerce mondial en tant que piliers de la réalisation des objectifs de développement durable, car cela renforcera la stabilité économique mondiale et les efforts visant à surmonter les défis économiques auxquels l'Organisation fait face. Oman est prêt à coopérer avec tous les États Membres et le Secrétariat pour réaliser les objectifs de développement durable.

100. **M. Nguyen** Hoang Nguyen (Viet Nam) dit que, compte tenu des défis multidimensionnels auxquels le monde fait face et du fait que moins de 20 % des objectifs de développement durable sont en passe d'être atteints d'ici à 2030, les États Membres doivent donner la priorité à l'allocation de ressources au pilier Développement lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2025. À cet égard, le Viet Nam soutient les mesures visant à garantir un financement adéquat du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique. Il soutient également les efforts du Secrétaire général visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement. Il est essentiel de procéder à un examen d'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour définir un modèle de financement approprié qui soit aligné sur le rôle renforcé et l'efficacité opérationnelle du système dans chaque pays.

101. Le Viet Nam salue la proposition du Secrétaire général tendant à suspendre temporairement la restitution des crédits pour 2023, qui viendront en déduction des contributions pour 2025, en raison des importants arriérés de paiement dus pour 2024. Cette proposition n'est cependant pas une solution fondamentale ou durable des problèmes de financement et de liquidité. Les États Membres doivent par conséquent faire tout leur possible pour payer leurs contributions afin d'aider l'Organisation à éviter l'imposition continue de mesures d'austérité.

102. En ce qui concerne le barème des quotes-parts pour le budget ordinaire, le Comité des contributions, dans son rapport sur sa quatre-vingt-quatrième session ([A/79/11](#) et [A/79/11/Add.1](#)), a indiqué que le taux de contribution du Viet Nam augmenterait de plus de 70 % au cours de la période 2025-2027, ce qui représente la plus forte augmentation depuis que le pays est devenu membre de l'Organisation et l'une des plus fortes augmentations établies pour un pays quelconque pour la prochaine période d'application du barème. Si cette situation reflète la croissance économique de son pays au cours des années précédentes, elle a également des incidences budgétaires importantes, étant donné que le Viet Nam est un pays en développement dont les ressources sont limitées. Le Viet Nam s'est néanmoins engagé à s'acquitter de ses obligations ponctuellement et dans leur intégralité. Il se déclare également prêt à discuter avec d'autres États Membres d'un examen

périodique de la méthodologie et de l'application éventuelle de plafonds différents en fonction des niveaux de développement.

103. **M^{me} Chan Valverde** (Costa Rica) dit que le Costa Rica salue les efforts déployés pour améliorer la méthodologie de la budgétisation axée sur les résultats. La planification annuelle des programmes et la démonstration concrète des résultats permettent de progresser vers plus d'efficacité et de transparence. L'oratrice se félicite du fait que plus de 65 % des objectifs quantitatifs du projet de budget-programme pour 2025 visent à obtenir une augmentation d'au moins 10 % des performances, ce qui témoigne d'une ambition croissante.

104. Les piliers de l'ONU méritent de bénéficier de la même priorité et d'un financement adéquat. Le Costa apprécie donc la proposition du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement, les activités de désarmement et le HCDH. Dans un contexte mondial tumultueux, il est nécessaire de renforcer encore les capacités de l'Organisation dans le domaine des droits humains, qui reste plus faible que les autres piliers.

105. Le Costa Rica est préoccupé par le fait que les négociations budgétaires ont souvent un caractère sectaire, ce qui va à l'encontre des trois piliers. Une telle approche est contre-productive et nuit à la vision globale de la Charte des Nations Unies. Les États Membres doivent s'abstenir de recourir à de telles tactiques de division et adopter une perspective fondée sur le caractère interdépendant de la paix, du développement et des droits humains.

106. **M. Tun** (Myanmar) déclare que le Myanmar, qui fait partie des pays les moins avancés, dépend d'un soutien extérieur pour de nombreuses activités, y compris les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Le pays se félicite donc de l'adoption du Pacte pour l'avenir et espère obtenir des résultats productifs sur la base de ressources adéquates.

107. Quatre ans après la tentative de coup d'État militaire au Myanmar, la population a beaucoup souffert des atrocités commises par la junte militaire, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Plus de 5 800 personnes ont été sauvagement tuées par la junte. Plus de 3,4 millions de personnes, principalement des femmes, des jeunes filles et des enfants, ont été déplacées et plus de 18,6 millions de personnes, principalement des femmes et des filles, ont un besoin urgent d'aide humanitaire. En outre, plus de 100 000 maisons ont été incendiées ou détruites et près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté nationale. Le Gouvernement d'union nationale travaille donc avec les organisations de résistance ethnique et diverses personnes pour mettre fin au coup d'État et à la dictature militaire et pour construire une union démocratique fédérale.

108. L'ONU, en particulier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, joue un rôle essentiel dans la recherche d'une solution durable de la crise et dans la garantie de la justice pour les personnes, en particulier les victimes, au Myanmar. La Commission doit donc fournir un financement adéquat à l'Envoyé spécial, au Rapporteur spécial et au Mécanisme d'enquête indépendant afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat de manière efficace et en temps voulu.

109. Des mesures décisives et opportunes doivent être prises d'urgence par la communauté internationale, en particulier par l'ONU et son Conseil de sécurité, pour faire face à l'indicible tragédie du Myanmar. L'Organisation et ses États Membres doivent accorder toute l'attention voulue aux aspirations du pays et à ses appels à l'action pour mettre fin à la dictature militaire et faciliter la mise en place d'une union démocratique fédérale.

110. **M^{me} Sameer** (Maldives) déclare que le projet de budget-programme pour 2025 est profondément lié aux aspirations des populations du monde entier, qui attendent de l'ONU qu'elle obtienne des résultats. En particulier, les habitants des petits États insulaires en développement attendent du système des Nations Unies pour le développement qu'il obtienne des résultats.

111. Les ressources allouées aux Groupes des petits États insulaires en développement au sein du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Département des affaires économiques et sociales doivent tenir compte des responsabilités supplémentaires prévues dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente, adoptée à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. En outre, les ressources de l'Organisation doivent être utilisées de manière efficiente et responsable. Les Maldives font donc écho à l'appel du Comité consultatif en faveur d'une présentation plus complète et plus claire des données budgétaires et financières. Ces données doivent également illustrer tout écart entre les crédits et les dépenses au cours des trois dernières années au moins.

112. La délégation des Maldives reste profondément préoccupée par l'épuisement estimé des réserves de liquidités du budget ordinaire d'ici à la fin de l'année. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité et en temps voulu, car la capacité de l'Organisation de remplir ses engagements dépend de leurs contributions. Les Maldives sont favorables à un processus budgétaire de l'ONU qui soit efficace, transparent et adapté à l'évolution des besoins et des défis.

113. **M. Soberón Guzmán** (Cuba) dit que Cuba soutient le rôle du CPC dans l'élaboration correcte des programmes de l'Organisation. Le nombre de programmes sans recommandations ayant augmenté au cours de la dernière session en date du CPC, la coopération au niveau du CPC doit être renforcée lors de ses prochaines sessions.

114. Il est regrettable qu'avant même l'approbation du projet de budget-programme pour 2025, il soit clair qu'il ne pourra pas être pleinement mis en œuvre en raison du niveau élevé des arriérés de paiement du principal contributeur de l'Organisation. En ce qui concerne le niveau des ressources proposées, il est possible de faire davantage pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier compte tenu du risque élevé d'échec dans ce domaine. Cuba demande non seulement une augmentation du niveau des ressources allouées au chapitre 23, Programme ordinaire de coopération technique, et au chapitre 35, Compte pour le développement, mais aussi la tenue par la Commission de discussions approfondies sur les moyens de renforcer les incidences de ces deux chapitres sur les pays en développement. Ces chapitres du budget ordinaire sont les plus susceptibles d'avoir des effets directs sur les populations des pays qui en ont le plus besoin, tandis que les autres chapitres sont essentiellement destinés à couvrir les coûts du personnel du Secrétariat. Cuba est prête à adopter un budget conforme aux besoins des populations de ces pays.

115. **M. Young** (Royaume-Uni) dit que le Pacte pour l'avenir trace la voie à suivre pour que le monde puisse relever les défis cruciaux auxquels il fera face en 2025. Alors que les incidences du Pacte sur le budget-programme seront communiquées plus tard pendant la session en cours, le projet de budget de base pour 2025 offre déjà des améliorations globales tangibles. En particulier, le Royaume-Uni se félicite de l'accent mis sur les droits humains et l'UNRWA, des domaines où les besoins sont chroniques et où le financement peut avoir des effets clairs.

116. En examinant le projet de budget-programme pour 2025, sa délégation s'efforcera de garantir la fourniture efficiente de ressources aux mandats de l'Organisation afin de permettre leur exécution efficace. Bien que les efforts du Secrétariat à cet égard soient les bienvenus, le projet de budget dont la Commission est saisie n'offre qu'une image partielle des ressources demandées. Les prochaines estimations révisées et les incidences sur le budget-programme, y compris pour le Pacte pour l'avenir, augmenteront inévitablement encore le niveau de ces ressources. Sa délégation encourage par conséquent le Secrétariat à promouvoir une culture de l'efficience, non seulement en ajustant les budgets futurs en soumettant des demandes supplémentaires, mais aussi en procédant à des examens des dépenses et des dotations en effectifs pour garantir que l'Organisation dispose des bonnes ressources aux bons endroits. Cela permettra d'affecter chaque dollar versé à l'ONU à l'amélioration de la mise en œuvre et au relèvement des défis de l'avenir.

117. Les contreparties du budget-programme sont les plans-programmes. Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par le fait que le CPC ne soit parvenu à un consensus que sur 12 des 28 programmes, le plus petit nombre enregistré durant les cinq dernières années. Cette impasse représente un échec du système multilatéral et exerce une pression supplémentaire sur la Cinquième Commission au cours d'une session déjà très chargée. Toutes les parties devraient conclure rapidement les discussions sur la question et travailler ensemble pour garantir que le CPC obtienne un résultat plus positif à sa soixante-cinquième session. L'année 2025 marquant le quatre-vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, l'orateur espère que le budget-programme pour 2025 permettra à l'Organisation de continuer à œuvrer de manière efficace et efficiente en faveur de la paix, des droits humains, du développement et de l'État de droit.

118. **M. Najafi** (République islamique d'Iran) dit que, compte tenu de l'importance que sa délégation attache aux orientations intergouvernementales pour l'exécution des mandats, il va aborder la question de la planification des programmes. Le CPC a un rôle essentiel à jouer pour garantir une interprétation correcte des mandats du Secrétariat. Bien que sa délégation apprécie le CPC, son processus de négociation a connu des difficultés ces dernières années, certains programmes ayant été qualifiés de non négociables en raison de l'adoption par des États Membres de positions figées et intransigeantes, un phénomène qui a mis fin aux discussions concernées. De telles positions sont préjudiciables non seulement à l'Organisation mais aussi à l'esprit du multilatéralisme. La plupart des programmes qui n'ont pas été approuvés ont été bloqués par ce qu'il est convenu d'appeler des lignes rouges liées à des mandats impératifs, lignes rouges que l'ONU elle-même a reconnues être des menaces pour le multilatéralisme.

119. Il faut traiter des mesures coercitives unilatérales, car elles ont eu de graves conséquences pour des États Membres – en particulier pour les réfugiés, en raison de phénomènes spécifiques causés par l'homme – dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le développement scientifique, l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que le développement économique et social. L'absence de progrès dans les discussions sur ces mesures a eu un impact tangible, en particulier sur les pays en développement, qui sont touchés de manière disproportionnée par ces mesures. Il est nécessaire d'éviter de marginaliser les voix des pays en développement, en particulier sur des questions telles que la protection des réfugiés, l'aide humanitaire internationale et le développement durable. Il est également impératif de reconnaître l'interdépendance des défis mondiaux tels que les changements climatiques et les migrations, qui appellent des réponses internationales coordonnées. La délégation iranienne apprécie le rôle essentiel du CPC dans les processus de programmation et de budgétisation de l'ONU et jouera un rôle constructif lors de ses futures sessions.

120. **M^{me} González** (Uruguay) déclare que la délégation uruguayenne est déterminée à discuter des questions sur la base des mandats définis par les organes compétents. La Commission a la responsabilité de fournir les ressources nécessaires pour garantir l'exécution complète et efficace de ces mandats.

121. L'Uruguay attache une importance particulière à la promotion des droits humains, aux missions de maintien de la paix et aux questions fondées sur la complémentarité entre le développement durable et la protection de l'environnement. Il s'intéresse donc particulièrement à l'allocation de ressources à des entités telles que le HCDH, le PNUÉ, le Département des opérations de paix, les commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). L'Uruguay reste déterminé à garantir la disponibilité de ressources adéquates pour les organes essentiels pour le renforcement du pilier Développement. En outre, compte tenu de la valeur du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, il convient d'en assurer la continuité et la stabilité.

122. Lors de la session en cours, la Commission examinera les propositions de financement dont elle est saisie afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec les besoins et les limites des pays en développement. Conformément à la résolution [78/252](#) de l'Assemblée générale, l'exécution intégrale, efficace et efficiente des mandats doit toujours être le facteur primordial pour déterminer les ressources dont le Secrétariat a besoin à cette fin et sa dotation globale en effectifs. Cet impératif est compatible avec la nécessité de trouver des moyens de relever des gains d'efficacité et d'éviter les doubles emplois, notamment en améliorant la coordination et la coopération entre les départements et les entités.

123. Tout en se félicitant que le pourcentage global de femmes dans tous les chapitres du budget ordinaire ait atteint 51 %, en ce qui concerne la représentation géographique équitable, l'Uruguay note avec inquiétude qu'un quart des États Membres de l'Organisation sont surreprésentés ou non représentés. En outre, vu qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des six langues officielles, l'Uruguay se félicite du lancement, en mars 2024, du Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme, qui vise à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale en la matière.

124. L'Uruguay a démontré l'importance qu'il attache au CPC en continuant à vouloir être membre du Comité et en essayant de trouver un terrain d'entente pour parvenir à des accords. Le CPC est exceptionnellement précieux, car il reste le seul organe légitime par l'intermédiaire duquel les États Membres peuvent superviser et guider les efforts du Secrétariat dans l'interprétation des mandats.

125. **M. Laputin** (Fédération de Russie) dit que, malheureusement, le budget annuel continue de représenter un défi pour les États Membres. L'ordre du jour de la Commission a été considérablement surchargé les années précédentes. Le système de planification annuelle ne présentant pas d'avantages tangibles, il y a eu une augmentation significative de la charge de travail non seulement des délégations, mais aussi du Comité consultatif, du CPC et du Secrétariat lui-même. Les déficiences du cycle d'un an sont devenues évidentes et ont des répercussions négatives sur le Secrétariat, notamment en raison du manque de liquidités dans le cadre du budget ordinaire. Plus précisément, à la suite du passage à un budget annuel, le Secrétariat a, de sa propre initiative, renoncé au droit de publier des évaluations deux ans à l'avance, ce qui a eu une incidence négative sur la situation de trésorerie de l'ONU. La délégation de la Fédération de Russie appelle à procéder à une évaluation objective des avantages du cycle budgétaire biennal et d'un retour à ce système de planification en conséquence.

126. La Fédération de Russie regrette que le budget ordinaire ne soit plus adopté par consensus. Elle n'a pas soutenu le programme 6, Affaires juridiques, car il contient des références à de prétendus mécanismes d'enquête qui sont illégitimes en Syrie et au Myanmar. Au-delà du fait que des structures illégales aient été établies au mépris des prérogatives du Conseil de sécurité, la délégation de la Fédération de Russie est également préoccupée par le fait que le Secrétaire général demande des financements pour ces structures alors que des financements extrabudgétaires suffisants sont disponibles.

127. La proposition du Secrétaire général tendant à allouer des fonds à la soi-disant Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne au titre du chapitre 24, Droits humains, constitue un autre défi. L'orateur note que le Gouvernement syrien n'a ni demandé l'assistance de cet organe ni consenti à coopérer avec celui-ci, qui représente un moyen supplémentaire d'exercer une pression politique sur Damas. Étant donné que le Gouvernement syrien refuse de coopérer avec cette entité, toute dépense à cet égard semble être un gaspillage complet des ressources des États Membres, en particulier compte tenu des difficultés bien connues liées au recouvrement par le Secrétaire général des contributions des États Membres et au système de planification budgétaire annuelle.

128. Une autre question concerne les demandes du Secrétaire général tendant à financer au moyen du budget ordinaire les résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme, qui est devenu un outil utilisé par l'Occident collectif pour empiéter sur la souveraineté des États et justifier sa domination politique, économique, financière et idéologique. Ces abus doivent cesser. La Fédération de Russie présentera sa position sur la question au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

129. La délégation de la Fédération de Russie prône l'allocation, sans réduction, des ressources demandées par le Secrétaire général, afin d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport du CPC (A/79/16). La proposition du Secrétaire général concernant un financement supplémentaire pour le Département des affaires économiques et sociales permettrait au Secrétariat de mettre en œuvre correctement les décisions du CPC. La Fédération de Russie compte que les négociations resteront aussi transparentes que possible et que les méthodes de travail de la Cinquième Commission seront maintenues.

130. **M^{me} Jiang Hua** (Chine) dit que la planification du programme et le projet de budget-programme sont pertinents pour l'ensemble des travaux de l'ONU et essentiels pour l'exécution complète des mandats. Les États Membres doivent jouer un rôle de premier plan dans l'examen des plans-programmes et les fonctions du CPC devraient être pleinement prises en compte dans le processus. Lors de la session en cours, les programmes ouverts doivent continuer à être examinés conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

131. Le financement est le fondement de la gouvernance de l'ONU et les États Membres doivent pouvoir participer pleinement au processus budgétaire de l'Organisation. La Chine apprécie les efforts déployés par le Secrétariat à cet égard et espère qu'il collaborera rapidement avec les États Membres sur la budgétisation afin d'améliorer encore la clarté du projet de budget-programme et de fournir des informations suffisantes. Au cours des années précédentes, le budget-programme a augmenté rapidement. Toutefois, au cours des cinq années précédentes, le niveau des ressources allouées au développement a augmenté plus lentement que celui des ressources allouées à la sécurité et aux droits humains. L'allocation des ressources budgétaires doit donc être davantage optimisée pour garantir la priorisation des ressources allouées au développement, permettant ainsi de soutenir les efforts des pays en développement visant à mettre en œuvre le Programme 2030. La Chine espère

que le Secrétaire général pourra maintenir le budget-programme à un niveau raisonnable et continuer à rechercher des pratiques économiques et efficaces.

132. Il convient de prêter attention à la mauvaise gestion du budget, à la perte et au gaspillage des ressources, à la faible efficacité opérationnelle et à d'autres problèmes indiqués dans les rapports d'audit. En outre, le Secrétariat doit renforcer rigoureusement le contrôle interne et l'exécution budgétaire globale, accroître la transparence dans l'utilisation des ressources extrabudgétaires et améliorer la supervision et la gestion afin de garantir que les ressources soient utilisées conformément aux mandats et aux règles de l'Organisation.

133. La Chine a toujours versé l'intégralité de ses contributions à l'ONU et a soutenu les travaux de l'Organisation par des actions concrètes. La délégation chinoise reste prête à collaborer de manière constructive avec toutes les parties pour promouvoir conjointement l'exécution des mandats de l'Organisation, dans un esprit d'unité, de coopération et de consensus.

134. **M^{me} Montilme** (Haïti) dit que sa délégation accorde une attention particulière au chapitre 17 du projet de budget-programme pour 2025, ONU-Femmes, qui est essentiel pour promouvoir les droits des femmes dans le monde entier. En particulier, l'oratrice souhaite souligner le programme de travail d'ONU-Femmes pour 2025, ainsi que les stratégies élaborées pour assurer le suivi de ses activités dans des domaines tels que la gouvernance, la participation à la vie publique et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Haïti a appelé à assurer l'autonomisation des femmes afin qu'elles soient au centre des initiatives de développement durable de l'ONU.

135. Quatre-vingt-dix-huit pour cent du financement d'ONU-Femmes provient de contributions volontaires des États Membres, qui sont déterminés à adopter des lois qui soutiennent le travail d'ONU-Femmes. L'oratrice note la proposition tendant à fournir à ONU-Femmes environ 10 millions de dollars pour lui permettre d'achever son programme de travail. Haïti apprécie également les contributeurs volontaires à ONU-Femmes, qui représentent sa principale source de soutien financier, et elle les encourage à continuer à lui verser des contributions. Chacun des États Membres a la responsabilité de fournir à ONU-Femmes les ressources financières et matérielles dont elle a besoin pour remplir son mandat.

136. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne sont pas seulement des objectifs à atteindre, mais aussi des conditions essentielles pour un avenir meilleur pour toutes et tous. Haïti est par conséquent déterminé à travailler avec les autres membres de la Commission pour fournir à l'Organisation les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats.

137. **M^{me} Alawadhi** (Émirats arabes unis) dit que le budget ordinaire, l'utilisation efficiente des ressources et les contributions des États Membres sont essentiels pour le travail de l'ONU, car ils contribuent à améliorer sa situation financière et lui permettent de s'acquitter efficacement de ses mandats, en particulier à la lumière de la crise de liquidités. Le paiement en temps voulu des contributions au budget ordinaire est crucial à cet égard.

138. Suite à l'adoption du Pacte pour l'avenir, sa délégation reste déterminée à coopérer aux niveaux international et régional, et fait progresser ses partenariats avec l'ONU afin de parvenir à un avenir durable, prospère et sûr pour toutes et tous. Alors que la guerre contre Gaza se poursuit et que la violence s'étend au territoire palestinien occupé et à d'autres pays de la région, l'UNRWA doit être doté de ressources financières suffisantes pour 2025 afin qu'il puisse remplir son mandat. En outre, la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza devrait recevoir les fonds nécessaires pour qu'elle puisse assurer

l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et alléger les souffrances des civils, conformément à la résolution 2720 (2023) du Conseil de sécurité.

139. **M. Lagdameo** (Philippines) dit, en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme découlant du rapport du CPC (A/79/16), que les Philippines accueillent favorablement la recommandation du CPC sur le fait de faire progresser l'élaboration d'un plan d'action visant à faciliter la coopération pour le développement durable et la fourniture d'un appui inclusif aux pays à revenu intermédiaire, conformément à la résolution 78/162 de l'Assemblée générale. Sa délégation note également les recommandations du Comité consultatif sur les moyens de rechercher des synergies et d'atteindre une plus grande efficacité dans l'élaboration de ce plan d'action.

140. Il y a 108 pays à revenu intermédiaire dans le monde, qui représentent 75 % de la population mondiale, notamment 60 % des pauvres. Fournir un soutien adapté aux problèmes spécifiques et aux besoins divers de ces pays est à même de contribuer à garantir que personne ne soit laissé pour compte.

141. Les Philippines soutiennent le rôle du CPC, qui permet aux États Membres de garantir que les activités des différents programmes de l'ONU soient alignées sur les mandats qui sous-tendent ces programmes. Il est nécessaire d'améliorer la capacité du CPC de parvenir à un consensus et d'obtenir des résultats productifs au profit des États Membres.

142. La Commission envisage de financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le cadre du projet de budget-programme pour 2025. Les Philippines soutiennent pleinement le travail du système visant à aider les États Membres dans leurs efforts de développement et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour leur part, les Philippines ont travaillé en étroite collaboration avec le système au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour les Philippines pour la période 2024-2028, conformément à leurs plans de développement nationaux à moyen et long terme.

143. À l'approche de 2030, et compte tenu des effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de divers autres défis, un système efficace de coordonnatrices et coordonnateurs résidents serait crucial pour coordonner le travail du système des Nations Unies pour le développement. Les Philippines soutiennent donc les efforts du Secrétaire général visant à redynamiser le système et sont disposées à examiner la proposition de financement du système, afin de promouvoir l'application accrue du principe de responsabilité, l'appropriation et la solidarité entre les États Membres. Toutefois, l'Organisation doit renforcer le système dans le même esprit de transparence et de responsabilité que celui qui a sous-tendu les réformes des Nations Unies, en tirant parti des compétences spécialisées et des meilleures pratiques nationales et en soumettant le système à un examen et à un suivi collaboratifs. Les Philippines font partie des quelques pays en développement qui contribuent régulièrement au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ce qui démontre une fois de plus leur soutien au système.

144. **Le Secrétaire général** sait gré aux États Membres des observations pertinentes et substantielles qu'ils ont faites, qui témoignent non seulement de leur fort engagement en faveur du multilatéralisme et de l'ONU, mais aussi de leur connaissance détaillée des problèmes que l'Organisation rencontre et des mesures prises pour y faire face.

145. La logique qui sous-tend l'établissement du budget ordinaire doit être distinguée des conséquences de la crise de liquidités. Le budget ordinaire est établi afin de répondre, aussi efficacement que possible sur le plan financier, aux mandats définis par les organes intergouvernementaux de l'Organisation. La crise de liquidités n'est

pas causée par des dépenses incontrôlées, mais est due au fait que des niveaux importants de contributions des États Membres n'ont pas été versés – ou ne l'ont pas encore été. Le volume des arriérés à la fin de 2023 était de 859 millions de dollars, dont 290 millions ont été reçus en 2024. Au total, 290 millions de dollars de contributions pour des périodes antérieures à 2024 n'ont toujours pas été versés, et une partie de ce total ne le sera probablement jamais. Dans le même temps, les contributions impayées pour 2024 s'élèvent à 1,5 milliard de dollars, soit 40 % du budget ordinaire de 2024. Il est donc fort probable que le volume des arriérés à la fin de 2024 sera similaire à celui enregistré à la fin de 2023, ce qui se traduira par une situation de trésorerie très difficile au début de 2025.

146. L'orateur propose donc une mesure peu orthodoxe en vertu de laquelle les fonds non dépensés de l'année précédente, au lieu d'être restitués aux États Membres – tout en continuant à leur appartenir – resteront gelés dans une réserve et seront libérés pour leur être restitués dès que la situation de trésorerie le permettra. Il est normal que les États Membres reçoivent leur part des fonds non dépensés des budgets ordinaires pour lesquels ils ont payé l'intégralité de leurs contributions. Cependant, les règles de l'ONU vont encore plus loin : même les pays qui n'ont pas payé l'intégralité de leurs contributions – et qui sont donc responsables de l'existence de fonds non dépensés – ont le droit de recevoir leur part de ces fonds, ce qui est totalement absurde. Le Secrétaire général, néanmoins, lance un appel aux États Membres pour qu'ils reconnaissent que l'Organisation entamera l'année 2025 dans une situation de trésorerie très difficile et qu'ils acceptent par conséquent la mesure peu orthodoxe qu'il propose, qui, au lieu de priver les États Membres du droit aux ressources qui leur appartiennent, permet de geler ces ressources jusqu'à ce que la situation financière s'améliore. Si une telle mesure n'est pas prise, l'Organisation sera dans une situation où elle devra continuellement restituer des fonds qu'elle n'aura pas dépensés faute d'avoir reçu des fonds suffisants, ce qui provoquera un engrenage à la baisse de son niveau global de ressources tendant vers zéro.

147. Il fait observer que le niveau des dépenses pour 2024 ne doit pas servir de base à l'analyse du projet de budget-programme pour 2025, car ce niveau de dépenses résulte d'un manque de ressources et non d'un niveau inutilement élevé de dépenses budgétisées. Les États Membres proposent parfois des coupes dans les budgets-programmes futurs sur la base des faibles niveaux de dépenses des années précédentes. Toutefois, la source du problème est la crise de liquidités et non le budget-programme.

148. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'une part beaucoup plus importante du budget-programme devrait être consacrée au développement. En particulier, il convient avec le représentant de Cuba que l'ONU devrait dépenser moins pour son personnel et plus pour le soutien direct aux États Membres. Il a lui-même adopté cette approche lorsque, en tant que Premier Ministre du Portugal, il a réduit le pourcentage du budget représenté par les dépenses de personnel afin d'augmenter les dépenses sociales et, en tant que Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, il a considérablement réduit le pourcentage du budget représenté par les dépenses de personnel et considérablement augmenté celui représenté par le soutien direct aux bénéficiaires et aux États Membres. Le problème réside dans la rigidité de la structure du budget-programme et dans le fait que, bien que de nouveaux mandats soient établis chaque année, le nombre de mandats établis les années précédentes est maintenu. Il lance par conséquent un appel pressant aux États Membres, au niveau de l'Assemblée générale, pour qu'ils passent en revue les mandats passés, car d'énormes économies peuvent être réalisées si ces mandats – et les postes créés pour les remplir – sont considérés comme n'étant plus pertinents. Les ressources ainsi dégagées pourront alors être utilisées pour apporter un soutien direct aux États Membres.

149. Dans le cadre existant, des efforts sincères ont été faits pour augmenter le niveau des ressources allouées au développement. Ainsi, au début de son mandat, le niveau des ressources allouées au programme ordinaire de coopération technique était de 33 millions de dollars ; son budget actuel est de 48 millions de dollars, soit une augmentation de 70 %. Bien que l'augmentation du financement destiné au développement actuellement demandée dans le cadre du projet de budget-programme pour 2025 soit de 4,5 millions de dollars, l'approbation par l'Assemblée générale de la proposition relative au soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents portera cette augmentation à 150 millions de dollars. L'Organisation fera de son mieux dans tous les domaines pour investir autant que possible dans son pilier Développement. Le Secrétaire général remercie les États Membres pour leurs observations importantes sur un certain nombre de questions spécifiques et demande à ses collègues du Secrétariat d'en tenir pleinement compte.

La séance est levée à 12 h 35.
